

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS**

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 février 2015 à 20 h 30**

**Nombre de conseillers : En exercice : 7      Présents : 6    Absent : 1    Votants : 6**  
**Date de convocation : 9 février 2015**

**Présents :** Jean BIJASSON, Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP, Gilberte GIRARD, Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ, Nicole ROCHE.

**Absente excusée :** Patricia VALCKE.

**Secrétaire de séance :** Annie BORDAS.

Madame le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 30.

Madame le Maire propose une modification dans l'ordre du jour : regroupement des points 7 et 8, annulation par voie de conséquence du point 8, interversion des points 3 et 4, afin de respecter une logique dans la succession des points abordés. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification dans l'ordre du jour.

**1 – Adoption du compte rendu du conseil municipal.**

Lecture est faite par Mme le Maire du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014. Mme Gilberte Jamen fait remarquer que Messieurs Bijasson et Quezel-Ambrunaz n'auraient pas dû prendre part au vote concernant la subvention à l'ACCA car membres de cette association. Etant fidèle au déroulé de la séance du 18 décembre, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2 – Arrêté de fermeture du gîte des Jovières.**

Mme le Maire fait lecture de la proposition d'arrêté qui doit être pris dans les meilleurs délais (l'épisode neigeux de la fin décembre a mis en évidence le fait que le gîte d'étape était toujours enregistré comme ouvert et référencé comme lieu d'accueil privilégié en cas d'incident majeur). Après énoncé des dysfonctionnements répertoriés par le SDIS, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'arrêté proposé.

**3 – Fermeture de la régie de recettes du gîte des Jovières.**

Suite à l'approbation de l'arrêté de fermeture du gîte des Jovières par les membres du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de prendre une délibération ainsi qu'un arrêté portant sur la fermeture de la régie de recettes.

#### **4 – Régie de recettes et d'avances.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'arrêté du maire portant institution d'une régie de recettes et d'avances, en fixant le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur à 400,00 € et le montant maximum de l'encaissement à 700,00 €.
- prend un arrêté de nomination pour le remplacement de Mme Levasseur (est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances : Chantal Frasse-Sombet / est nommé régisseur suppléant : Johnny Unger).

Les deux arrêtés sont adoptés à l'unanimité.

#### **5 – Prise de position du Conseil Municipal sur la piste forestière du Mont au Villaret.**

Madame le Maire rappelle la présentation par Messieurs Henry et Doyon d'un diaporama concernant la création d'une piste forestière sur le secteur de l'envers, entre le Mont (St Alban des Villards) et le Villaret (Ste Marie de Cuines), au départ du hameau de La Pierre (St Colomban des Villards). Selon l'O.N.F. le projet s'élevant à 260 000,00 € pourrait être subventionné à 80 %. Madame le Maire fait part d'éléments communiqués par l'O.N.F., à savoir le mauvais état de la forêt du Nant qui ne se régénère plus, le volume de bois disponible à l'envers (et la qualité de certaines espèces), l'intérêt du développement des énergies renouvelables ainsi que la reconduction par l'Europe de subventions pour 5 ans.

Les membres du conseil s'interrogent sur le financement d'un tel projet (qui le porte ?), sur sa pertinence ainsi que sur les contraintes qui lui sont inhérentes, notamment géologiques et écologiques. Contact sera repris avec l'O.N.F. afin d'échanger sur ces points avant décision. Madame le Maire propose que le public donne son avis à la fin du conseil.

#### **6 – Point de situation sur la station d'épuration du Pied des Voûtes.**

Madame le Maire rappelle que des bassins de la station d'épuration sont situés sur des parcelles appartenant à M. Maurice Darves-Bornoz, lesquelles parcelles n'ont pas fait l'objet d'achat par la municipalité précédente. Elle demande aux membres du conseil de se prononcer afin de régulariser la situation et rappelle que M. Darves-Bornoz avait proposé un échange de terrains entre ses parcelles et des parcelles communales. Après estimation des Domaines, il apparaît que ces parcelles n'ont pas du tout la même valeur vénale (estimation nettement supérieure pour les parcelles communales).

- Il est donc décidé à l'unanimité de proposer à M. Darves-Bornoz l'achat de la parcelle D784 entière (420 m<sup>2</sup>) et l'échange de la parcelle communale D788 (1175 m<sup>2</sup>) contre la parcelle D785 (1230 m<sup>2</sup>) ; la différence de 55 m<sup>2</sup> en faveur de M. Darves-Bornoz se soldant par une régularisation financière.
- Le prix d'achat du m<sup>2</sup> est déterminé par vote :  
Le m<sup>2</sup> à 0.25 € : 1 voix  
Le m<sup>2</sup> à 1.50 € (en référence aux achats ou promesses d'achats de terrains similaires) : 4 voix / 1 abstention. Une proposition sera donc faite à M. Darves-Bornoz en ce sens.

Suite à une demande du TDL, il faut prévoir une modification de l'emplacement du portail. Par ailleurs il reste des interrogations sur les conditions de branchement des particuliers.

#### **7 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le budget 2015.**

Il est proposé d'inscrire 150 000.00 € sur le budget communal, répartis comme suit : 75 000.00 € au chapitre 21 et 75 000.00 € au chapitre 23. Proposition adoptée à l'unanimité.

Il est proposé d'inscrire 6 000.00 € sur le budget de la chaufferie bois. Proposition adoptée à l'unanimité. Délibération sera prise en ce sens.

## 8 – Premier recensement des besoins et actions.

- Réhabilitation du gîte d'étape des Jovières : une réunion est prévue le 6 mars prochain.
- Enrobé du chemin communal et de la placette du hameau du Pied du Voûtes (zone travaux)
- Enrobé de la route du hameau du Frêne au hameau du Bessay
- Installation d'une borne incendie au bas du hameau du Bessay
- Chemin d'accès au fond du hameau du Bessay et désenclavement habitations
- Accès au secteur du Vachet au hameau du Premier Villard
- Murs de soutènement de chemins communaux
- Prolongation d'un chemin au Premier Villard
- Changement du matériel de la chambre de vannes du hameau du Premier Villard
- Installation d'un défibrillateur
- Crépi de la façade du clocher

## 9 – Point sur la situation intercommunale (emprunts, office de tourisme).

Emprunts : concernant les emprunts contractés entre 2008 et 2014 par l'intercommunalité, le partage de la dette est en discussion mais il faut compter une annuité d'environ 110 000.00 € à prélever sur l'indemnité de compensation (427 000.00 €) versée à la commune par la 4C.

Le conseil municipal confirme, à l'unanimité, que la commune de St Alban des Villards :

- participera pour 1/3 aux remboursements d'emprunts contractés pour la construction du centre équestre, dans l'attente d'un élargissement des compétences de la 4C sur ce point ;
- participera selon les investissements réalisés sur la commune pour le reste de la dette contractée entre 2008 et 2014.

AFPI : des subventions sur travaux réalisés n'ont pas encore été récupérées. L'AFPI doit régler au plus vite 4 252.98 € à la Chambre d'Agriculture. Une rencontre entre les élus, les dirigeants de l'AFPI et les représentants de la Chambre d'Agriculture semble nécessaire.

Office de tourisme : le budget proposé (156 710,00 € en dépenses / 136 500.00 € en recettes) présente un déséquilibre de 20 210.00 €. Le conseil propose une subvention de 12 000.00 € (soit 7,6 % des dépenses budgétées). Cette subvention sera versée lorsque la participation de Saint Alban au conseil d'administration de l'o.t. aura été redéfinie.

## 10 – Information sur les containers semi-enterrés.

Le 16 janvier s'est tenue une réunion avec le SIRTOM et les deux communes des Villards. Les bacs roulants devront être remplacés par des containers semi-enterrés. Un représentant du SIRTOM va venir sur le terrain pour déterminer des lieux d'implantation concertés.

## 11 – Questions diverses.

Sont évoqués les sujets suivants :

- Problème des branches non élaguées sur les voies communales et des toits sans arrêts de neige surplombant des passages fréquentés.
- Le vice-président du Conseil Général chargé des transports, en réponse aux maires de la vallée des Villards, annonce qu'il étudiera la possibilité de restreindre l'accès des poids lourds au col du Glandon et que sera mis en place un meilleur balisage du premier virage en épingle de la RD 927.
- Le clocher, la nuit, pose problème à une famille qui réside au chef-lieu. Le conseil municipal remarque que cette demande reste isolée.
- Ski-bus, demande de passage au hameau du Premier Villard.
- Bourrelets de neige laissés par le déneigement devant les habitations.

**Questions et remarques du public :**

Piste forestière de l'envers: Retour sur investissement ? Base de calcul du montant de la subvention ? Deux intervenants signalent que le projet leur paraît intéressant pour l'avenir.

Le Service des Alpagnes (M. Simon) peut apporter son soutien pour la subvention.

L'AFPI : elle est autonome juridiquement, la commune n'est pas responsable de ses dettes.

Proposition de la mise en place d'un Point Bleu au hameau du Pied des Voûtes.

Ampoules de certains lampadaires grillées. Mettre un interrupteur au lampadaire du Vachet.

Fin de séance à 23 h 30

